



REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE LA COOPERATION

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE
ET DE LA DEMOGRAPHIE

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU SENEGAL 2017-2018

Juillet 2020

Directeur Général, Directeur de publication
Babacar NDIR

Directeur Général Adjoint	Allé Nar DIOP
Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale	Mbaye FAYE
Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales	Papa Ibrahima Silmang SENE
Directeur du Management de l'Information Statistique (p.i.)	Allé Nar DIOP
Directeur de l'Administration Générale et des Ressources Humaines (p.i.)	Ouleye K. SOW DIOP
Agent Comptable Particulier (ACP)	Papa Amadou Moustapha NIANG
Chef de la Cellule de Programmation, d'Harmonisation, de Coordination Statistique et de Coopération Internationale	Mam Siga NDIAYE

COMITE DE LECTURE ET DE CORRECTION

Assane THIOUNE, Saliou MBENGUE, Séckène SENE, Mamadou BAH, El Hadji Malick GUEYE, Mamadou Ngalgou KANE, Macoumba DIOUF, Jean Pierre Diamane BAHOU, Samba NDIAYE, Insa SADIO, Mamadou AMOUZOU, Momath CISSE, Mamadou BAH, Alain François DIATTA, Ndeye Binta DIEME COLY, Awa CISSOKHO, Bintou DIACK, Nalar K. Serge MANEL, Ramlatou DIALLO, Djiby DIOP, Omar SENE, Mamadou BALDE, Jean Paul DIAGNE, Woudou DEME KEITA, Oumy DIOP, Mamadou DAFFE.

COMITE DE REDACTION

0. PRESENTATION DU PAYS	Djiby DIOP
1. ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION	Maguette SARR / Khady BA
2. MIGRATION	Awa CISSOKO
3. EDUCATION ET FORMATION	Alioune TAMBOURA / Fatimatou SY
4. EMPLOI	Tidiane CAMARA /Serge MANEL
5. SANTE	Amy Collé CISSE
6. JUSTICE	Maguette SARR
7. ASSISTANCE SOCIALE	Fatimatou SY /Alioune TAMBOURA
8. EAU ET ASSAINISSEMENT	Ndeye Binta DIEME
9. AGRICULTURE	Kandé CISSE
10. ENVIRONNEMENT	Mouhamadou Bassirou DIOUF
11. ELEVAGE	Hamady DIALLO/ Kandé CISSE
12. PECHE MARITIME	Khadim SOURANG/ Mouhamadou Bassirou DIOUF
13. TRANSPORT	Jean Paul DIAGNE
14. TOURISME	Ousmane DIOUF/Manga NDIAYE
15. BTP	Bintou Diack LY/ Penda AMAR
16. INSTITUTIONS FINANCIERES	Malick DIOP/Papa Mamadou N'DIAYE
17. COMMERCE EXTERIEUR	El Hadj Omar SENHOR
18. COMPTES ECONOMIQUES	Adama SECK & Adja Aby SAMBE
19. PRIX A LA CONSOMMATION	Baba NDIAYE/El Malick CISSE
20. INDICE DU COUT A LA CONSTRUCTION	Mor LÔ
21. PRIX DES SERVICES	Muhamed NDIAYE
22. FINANCES PUBLIQUES	Ndèye Seynabou SARR/ Madiaw DIBO
23. ENERGIE, MINES ET CARRIERES	Wouddou Dème Keïta/Abdou Aziz DIOUF
24. PRODUCTION INDUSTRIELLE	Mamadou THIOUB/Ramlatou DIALLO

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Rocade Fann Bel-air Cerf-volant - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal

Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn

Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

ISSN 0850-1491

Introduction

Les activités extractives sont devenues un des secteurs phares de l'économie sénégalaise représentant, notamment, le premier poste d'exportation. Elles sont composées de l'extraction minière et celle des hydrocarbures. Au-delà du phosphate qui est un produit exploité depuis les années cinquante, les produits extraits du sous-sol sénégalais se sont diversifiés avec la production d'or, de zircon, d'ilménite, de rutile, de leucoxène, de manganèse, etc. En outre, d'importants changements économiques sont attendus avec l'exploitation prochaine de pétrole et de gaz naturel.

Ce dynamisme du secteur extractif est reflété par sa production de plus en plus importante. En effet, évaluée à 549,8 milliards de FCFA en 2017, elle est passée à 692,9 milliards en 2018 avec des valeurs ajoutées respectives de 317,9 et 407,2 milliards de FCFA. La contribution de ce secteur au PIB en 2018 est de 3,2%, après 2,6% en 2017. Il représente également un secteur stratégique pour le développement des activités énergétiques.

Ces dernières constituent un socle pour le développement économique et social ; l'accès à l'énergie étant un aspect important dans la lutte contre la pauvreté. Au Sénégal, de réelles avancées ont été notées dans ce secteur. Toutefois, l'accroissement de la population et la modernisation des équipements entraînent une augmentation de la demande en produits et services énergétiques, particulièrement en carburants et électricité. Face à cette situation, de nouvelles politiques sont développées, afin de satisfaire la demande et réduire la facture énergétique. En outre, l'exploitation prochaine d'hydrocarbures permettra de maîtriser l'approvisionnement.

Ce chapitre s'intéresse au secteur des extractives et à l'énergie au Sénégal. Il passe en revue le cadre réglementaire, l'avancée des projets prévus dans le secteur, les performances du secteur minier, l'extraction et le raffinage des hydrocarbures, la production d'électricité ainsi que les perspectives dans le secteur.

XXIV.1. MINES ET CARRIERES

XXIV.1.1. LES INSTRUMENTS DE LA POLITIQUE MINIERE

Le cadre réglementaire qui régit les activités minières est constitué du Code Minier et de ses décrets d'application. Il est complété par d'autres textes notamment le Code Général des Impôts, le Code des Douanes, le Code Minier Communautaire, le Code des Investissements et le Code de l'Environnement. A cela, s'ajoute la Lettre de Politique Sectorielle qui planifie les objectifs et axes stratégiques des actions à mettre en œuvre sur la période 2017-2023.

XXIV.1.1.1. Le code minier de 2016 : Décret 2017-459 fixant les modalités d'application

Le décret n°2017-459 fixant les modalités d'application de la nouvelle loi n°2016-32 du 08 novembre 2016 portant Code Minier marque l'entrée en vigueur du nouveau Code Minier.

Le code de 2016 apporte des changements importants, notamment :

- ✓ le transfert dans le Code Général des Impôts de toutes les dispositions fiscales du Code de 2003 ;
- ✓ l'utilisation de « permis d'exploitation » valable entre 5 et 20 ans à la place de « concession minière » ;
- ✓ l'introduction du concept nouveau de « contrat de partage de production » largement utilisé en matière de contrat d'hydrocarbures ;
- ✓ l'extension de l'obligation de réhabilitation de la mine aux titulaires de permis de recherche ;
- ✓ le renforcement du régime juridique des contrôles par de nouvelles sanctions ;
- ✓ le relèvement des droits d'entrée ;
- ✓ le relèvement des redevances à 5% pour l'or et les métaux précieux ;
- ✓ l'institution d'une redevance superficielle ;
- ✓ le changement de l'assiette de calcul de la redevance minière qui est désormais basée sur la valeur marchande du produit minier ;

- ✓ l'octroi à l'État d'une participation gratuite à hauteur de 10% du capital, dans toutes les entreprises minières ;
- ✓ la possibilité pour l'Etat de négocier et d'acheter 25% supplémentaires du capital qu'il pourra rétrocéder au secteur privé sénégalais, afin de favoriser et/ou développer leur accès au secteur minier ;
- ✓ l'obligation pour tout titulaire de titre minier de respecter les principes et exigences de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE).

XXIV.1.1.2. La lettre de politique sectorielle

La Lettre de Politique Sectorielle des Mines a été élaborée au cours de l'année 2016. Elle planifie les axes stratégiques des actions à mettre en œuvre sur la période 2017-2023 pour atteindre les objectifs du secteur. Cette lettre rappelle également les valeurs sur lesquelles la gouvernance du secteur minier sera assise : la solidarité, l'équité, l'efficacité et l'intégrité, et l'ouverture et la transparence.

La vision de cette nouvelle Lettre est « un secteur minier sénégalais structuré et compétitif apportant une pleine contribution au développement inclusif et durable du pays pour un Sénégal émergent à l'horizon 2035 » avec comme objectif général d'accroître la mise en valeur du potentiel minéral du pays de façon responsable et durable au bénéfice de tous.

Plusieurs principes directeurs sous-tendent cette nouvelle politique minière, notamment la préservation de l'environnement et la biodiversité, le respect des droits humains, la participation des femmes, l'approche inclusive et la prise en compte des intérêts des populations locales.

XXIV.1.2. L'ÉVOLUTION DES PROJETS PREVUS DANS LE PSE POUR LE SECTEUR MINIER

Le secteur minier a connu d'importants développements ces dernières années au vu de sa contribution à la croissance de l'activité économique (0,4 point en 2018, après 0,2 point en 2017). En outre, il occupe une place majeure dans le Plan Sénégal Emergent (PSE) avec ses six projets phares mais également de par sa contribution significative au développement des autres secteurs prioritaires à travers la fourniture de matériaux de construction tels que le ciment, le basalte, le fer, etc.

XXIV.1.2.1. Le développement de la filière phosphates-fertilisants

Le but de ce Projet est d'inscrire le Sénégal dans le top 3 des pays producteurs de phosphates en Afrique à l'horizon 2023 avec plus de 3 millions de tonnes par an. Pour atteindre cet objectif, les attributions de permis de recherche et d'exploitation ont été renforcées.

Avec le retour à la pleine capacité de production des Industries Chimiques du Sénégal, et l'exploitation d'autres sites par la SOMIVA, les travaux d'extension de l'usine de phosphate de Baobab Mining and Chemical Corp. SA, etc., il est attendu une hausse substantielle de la production de phosphates.

XXIV.1.2.2. La relance du Projet intégré sur le fer de la Falémé/axe Sud

L'objectif de ce Projet est l'exploitation effective du fer de la Falémé avant 2020 avec une production prévue de 700 millions de tonnes de minerai de fer (hématite et magnétite) à 62-64%. Dans le cadre de la concrétisation de ce projet, l'Etat du Sénégal a signé le 9 Octobre 2018 un Protocole d'Accord (PDA) avec la société turque TOSYALI HOLDING.

Le projet sera réalisé en trois (03) phases si les études de faisabilité effectuées par TOSYALI sont confirmées :

Phase 1 : TOSYALI HOLDING mettra en place une usine de fabrication de fer à béton et de fil machine alimentée par des billettes de fer importées (Produits semi-fini).

Phase 2 : Substitution des billettes et des produits semi-finis importés par la mise en place d'une mine de fer à Kédougou, d'un haut fourneau, d'un convertisseur et d'une unité de production de billettes. Les installations de ces deux premières phases seront réparties dans les régions de Kédougou, Tambacounda et Dakar.

Phase 3 : Réalisation du projet tel que décrit dans le PSE avec des extensions du complexe minier et sidérurgique pour produire, avec les nouvelles découvertes de gaz, des pellets et du «Direct Reduced Iron (DRI)» et ainsi augmenter la quantité d'acier produite en phase 1 puis diversifier les produits sidérurgiques.

XXIV.1.2.3. L'accélération de l'exploitation du secteur aurifère/région de Kédougou

La production de l'or est passée de 7,32 tonnes en 2017 à 12,57 tonnes en 2018, l'objectif étant d'atteindre 18 tonnes par an. Cette hausse de production est en liaison avec l'entrée en production de la mine de Mako exploitée par Petowal Mining Company. Le démarrage prochain des projets d'exploitation aurifère des mines de Makabingui, Niakafiri et Massawa renforcera la production d'or.

XXIV.1.2.4. L'encadrement et la promotion des mines artisanales

Ce projet a pour objectif principal de transformer les mines artisanales en opportunité de développement économique et social. Une des avancées à noter est la prise en compte de l'activité d'orpaillage dans le nouveau Code Minier sous le vocable d'exploitation artisanale. Il est important de noter qu'au-delà de cette avancée, les activités de ce projet n'ont pas évolué depuis 2014. Toutefois, l'opérationnalisation des comptoirs autorisés est prévue en 2020.

XXIV.1.2.5. L'accélération de l'exploitation des gisements de zircon

L'objectif visé par ce projet est de positionner le pays dans le Top 4 des producteurs mondiaux de zircon avec une production annuelle de 90 000 tonnes. Avec une production de 93 569 tonnes en 2018, l'objectif est largement atteint.

XXIV.1.2.6. Le développement d'un hub minier régional

L'objectif global visé par ce projet est de positionner le Sénégal comme centre de référence des services miniers d'Afrique de l'Ouest, à travers la mise en place d'un dispositif d'offres diversifiées d'équipements (y compris la logistique), de services et de formation dans l'économie minière. Ce projet est logé au Ministère de la promotion des investissements, des partenariats et du développement des Télé services de l'Etat. Des avancées ont été notées sur ce projet.

XXIV.1.3. PERFORMANCES DU SECTEUR MINIER EN 2017 ET 2018

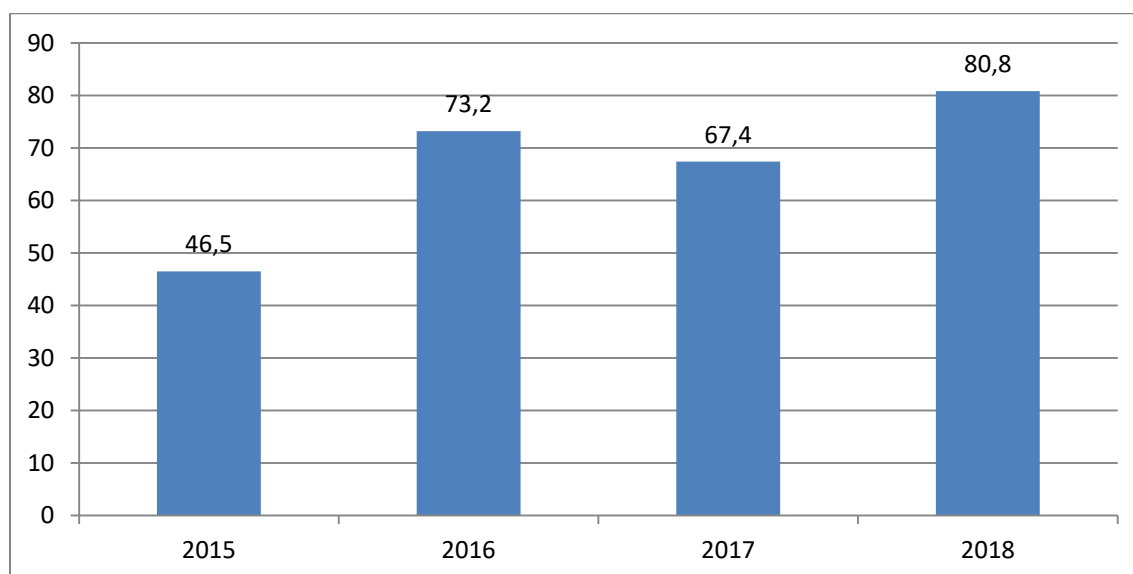
La production minière au Sénégal est assez diversifiée et est composée de métaux précieux, de métaux de base, de minéraux industriels, des minéraux lourds, des pierres et des matériaux de construction, etc.

XXIV.1.3.1. Les phosphates

Activité dominante du secteur minier, l'exploitation de phosphates contribue aux succès de l'économie sénégalaise depuis plusieurs décennies. Elle était assurée par les Industries Chimiques du Sénégal (ICS) qui a été rejointe par la SOMIVA (Société Minière de la Vallée du fleuve) en 2014, la Baobab Mining and Chemical Corp. SA entrée en production en 2016 et la SEPHOS qui exploite une petite mine.

La production de phosphates en volume⁶² a enregistré une hausse de 57,4% en 2016, tirée essentiellement par la production des ICS qui s'est renforcée à la faveur de la construction d'une nouvelle centrale électrique de 20 MW qui a considérablement réduit les arrêts de production dus aux ruptures dans la fourniture d'électricité. En 2017, elle accuse un léger repli de 7,9%, suite à la baisse de production de SEPHOS et de la congestion au niveau du Port de Dakar. En revanche, en 2018, une hausse 19,8% de la production de phosphates en volume est enregistrée en liaison avec la hausse de 28,7% de la production des ICS. En effet, les nouveaux investissements des ICS ont permis de réduire les coûts de production et d'augmenter ainsi la production annuelle de phosphates. Au total, malgré la baisse de production des autres entreprises, la production de phosphates se situe à 81,4 milliards de FCFA en 2018 en valeur et 80,8 milliards de FCFA en volume, impulsée par la performance des ICS.

Graphique XXIV-1 : Evolution de la production de phosphates en volume de 2015 à 2018 (en milliards de FCFA)



Source : ANSD. Comptes nationaux rénovés, Décembre 2019

⁶² Aux prix de référence de 2014.

Après une baisse de 37,1% en 2016, les exportations de phosphates en quantité enregistrent une progression de 6,3% en 2017 pour s'établir à 502 421 tonnes. Ensuite, les ventes à l'extérieur se sont quasiment stabilisées en 2018 (-0,5%), consécutivement au comportement de la production des entreprises exportatrices.

XXIV.1.3.2. L'or

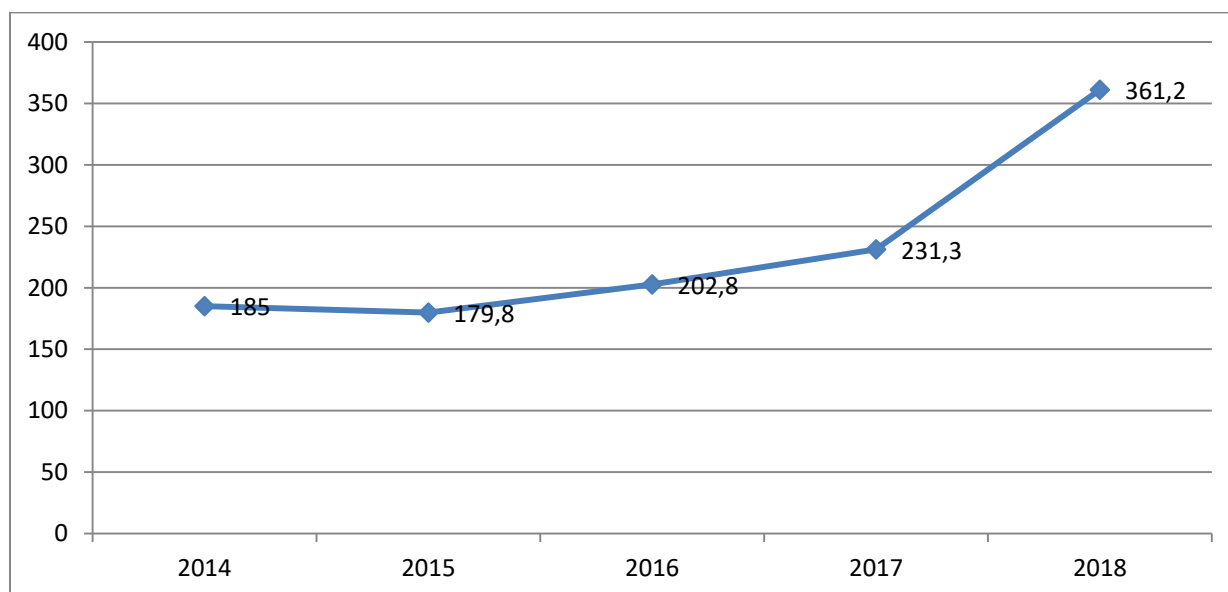
L'exploitation de l'or se fait dans la zone orientale du Sénégal, dans les régions de Kédougou et de Tambacounda. Elle constitue une activité importante de l'économie locale et régionale. Outre l'exploitation industrielle assurée par les sociétés minières, cette activité est marquée par une forte implantation de diverses communautés qui pratiquent l'orpaillage.

La production d'or non monétaire se chiffrait à 202,9 milliards de FCFA en 2016 ; elle est passée à 231,3 milliards de FCFA en 2017 sous l'effet de hausse de la production de Sabodala Gold Operations (SGO). L'année 2018 marque l'entrée en production de la nouvelle mine de Mako exploitée par Petowal Mining Company (PMC). Cette situation s'est traduite par une hausse de 56,1% de la production d'or qui s'établit à 361,2 milliards de FCFA pour l'année susvisée. En effet, pour sa première année d'exploitation, PMC a produit 156 926 onces soit 4,88 tonnes. En sus, Sabodala Gold Operations (SGO) a renforcé sa production qui se chiffre à 7,63 tonnes d'or en 2018.

Concernant les ventes à l'étranger, l'or a repris la première place dans les exportations du Sénégal en 2016. Cette embellie s'est poursuivie en 2017 et 2018. A cet effet, les exportations d'or non monétaire sont passées de 193,3 milliards de FCFA en 2016 à 220,1 milliards en 2017 et culminent à 313,4 milliards de FCFA en 2018. La hausse de 42,3% est en liaison avec les performances enregistrées dans la production en quantité mais également le relèvement des cours mondiaux de l'or depuis 2016. En effet, les investisseurs institutionnels se sont tournés vers ce métal précieux, afin de se protéger du risque représenté par le Brexit (Sortie de la Grande Bretagne de l'Union Européenne), entraînant ainsi une hausse des prix sur le marché international.

L'or non monétaire extrait au Sénégal est essentiellement expédié en Suisse (82,2%) et vers les Emirats Arabes Unis (16,6%). Toutefois, comparativement à 2017, les exportations vers le pays asiatique ont fléchi de 47,4% tandis que, pour la Suisse, un relèvement de 68,5% a été enregistré.

Graphique XXIV-2 : Evolution de la production de minerai d'or en valeur (en milliards de FCFA) de 2014 à 2018



Source : ANSD. Comptes nationaux rénovés, décembre 2019

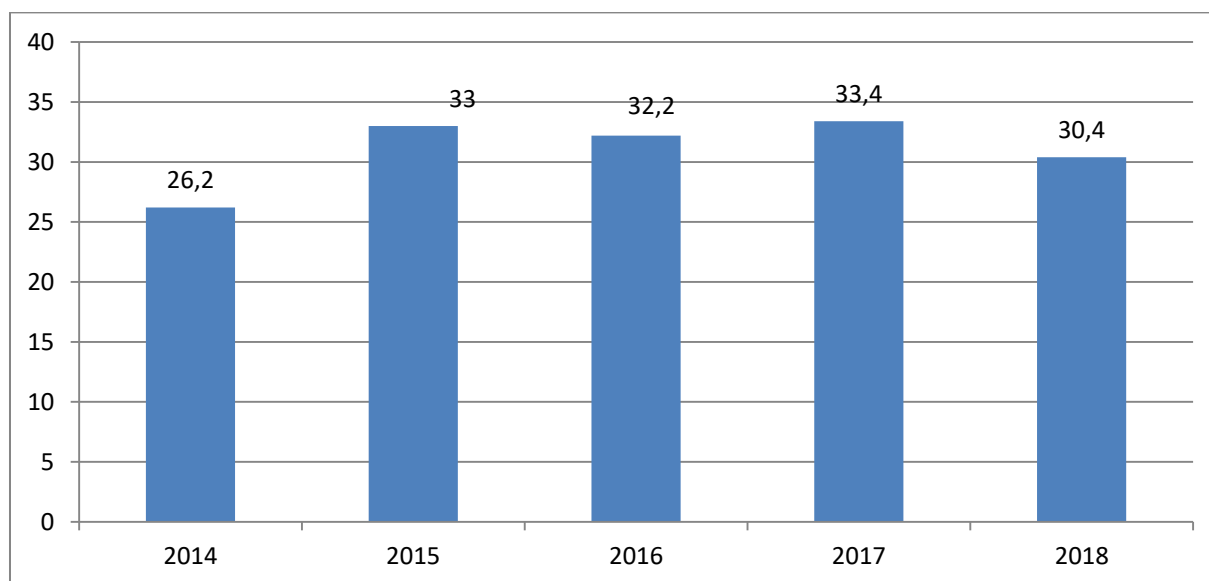
XXIV.1.3.3. Le Sel

Le Sénégal est le premier producteur de sel en Afrique de l'Ouest. Cette production est en majeure partie assurée de manière artisanale et les plus grandes zones de production sont Fatick, Kaolack, Lac rose, Saint-Louis et Kaffrine.

En 2016, la production de sel qui s'établissait à 32,6 milliards de FCFA a enregistré une légère hausse de 3,9% en 2017 pour se chiffrer à 33,4 milliards de FCFA en liaison avec la progression des ventes locales. A l'opposé, en 2018, la production de sel a reculé de 9,1%. Ce résultat est imputable à la production industrielle en quantité qui est passée de 265 040 tonnes à 245 666 tonnes entre 2017 et 2018.

Le sel produit au Sénégal est exporté principalement dans la sous-région. Les expéditions de sel connaissent une tendance baissière depuis 2016, passant de 363 117 tonnes en 2016 à 286 670 tonnes en 2017, puis à 250 806 tonnes en 2018. Les recettes obtenues des exportations de sel en 2018 sont évaluées à 8,1 milliards de FCFA, après 8,7 milliards de FCFA en 2017.

Graphique XXIV-3 : Evolution de la production de sel en valeur (milliards de FCFA) de 2014 à 2018



Source : ANSD. Comptes nationaux rénovés, décembre 2019

XXIV.1.3.4. Le Zircon et le titane

Le zircon est produit en association avec l'ilménite, le rutile et le leucoxène⁶³ des sources de dioxyde de titane (TiO₂). Il est utilisé dans la fonderie (moulage), dans les industries électronique, chimique (peinture), textile et pharmaceutique et surtout dans l'industrie nucléaire.

Après la timide progression enregistrée en 2016, la production du zircon et du titane s'est intensifiée en 2017 avec un bond de 55%, en rapport avec l'accélération de l'exploitation dans les gisements de « Grande côte opérations ». En 2018, il est noté une décélération de cette production qui affiche une progression de 14,2%. Toutefois, il est important de souligner que la production de zircon en 2018 a connu une progression de 14,4% en quantité pour s'établir à 93 569 tonnes. Cette production record de zircon permet d'atteindre un des objectifs du PSE qui est de produire 90 000 tonnes de zircon par an.

Le zircon sénégalais est destiné principalement au marché européen. En 2018, 85 994 tonnes de zircon d'une valeur de 57,7 milliards de FCFA ont été exportées contre 72 666 tonnes évaluées à 36,4 milliards de FCFA en 2017. Concernant le titane, les exportations sont passées de 458 580 tonnes (valorisées à 45,8 milliards) en 2017 à 411 426 tonnes (41,9 milliards) en 2018.

⁶³ Ces trois minéraux sont pris en compte dans la nomenclature nationale dans la position du Titane.

XXIV.1.4. LES PRODUITS DES CARRIERES

De nombreuses carrières de sables, calcaires, grès, basaltes, latérites, argiles, etc. sont exploitées principalement dans les régions de Dakar et de Thiès. Les ressources apparaissent significatives ; leur quantité est estimée en fonction des redevances payées aux Services des Mines et de la Géologie des régions d'extraction.

Le calcaire est une roche d'origine sédimentaire utilisée dans la production de ciment et de granulats. En 2017, sa production a enregistré une hausse de 11,2% pour atteindre 983 490 m³. L'argile est un des intrants de la fabrication de ciment et sa production est évaluée en 2017 à 533 632 tonnes contre 385 500 tonnes en 2016, soit un relèvement de 38,4%.

Le basalte est une roche d'origine volcanique utilisée surtout dans les travaux publics. Il convient parfaitement à la confection de béton de qualité et à la réalisation de couches de roulement de chaussée. En 2017, la quantité de basalte extraite est de 1 597 254 m³, après 1 421 866 m³, soit une progression de 12,3%.

Tableau XXIV-1 : Quantités de certaines substances extraites des carrières en 2016 et 2018

<i>Substances minérales (m3)</i>	2016	2017
Calcaire granulats (m3)	884 415	983 490
Basalte (m3)	1 421 866	1 597 254
Argile (T)	385 500	533 632

Source : Rapport ITIE 2016, 2017

XXIV.2. ENERGIE

Le Sénégal est dépendant des sources d'énergie fossile. Or, ces dernières sont toutes importées, entraînant ainsi des sorties de devises pour supporter les dépenses d'approvisionnement en énergie. Cette dépendance constitue un poids important sur l'économie. La facture pétrolière (pétrole brut et produits finis) s'élève à 805,4⁶⁴ milliards de FCFA en 2018 après 591,2 milliards de FCFA en 2017. Les perspectives

⁶⁴ ANSD. Note d'Analyse du Commerce Extérieur (NACE) 2018

d'exploitation d'une partie du pétrole et du gaz découverts au Sénégal pourraient permettre d'infléchir cette situation.

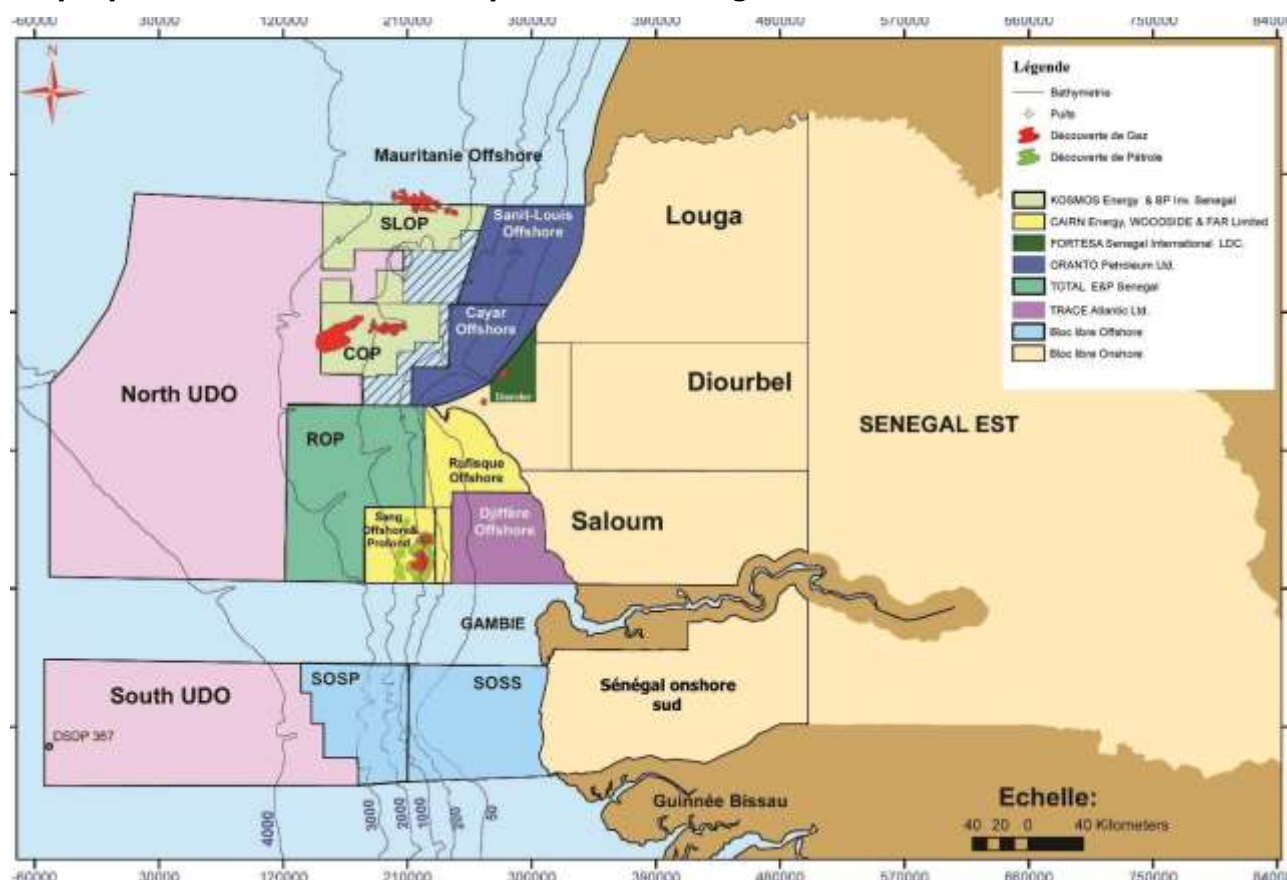
XXIV.2.1. EXTRACTION D'HYDROCARBURES

Au Sénégal, les activités d'exploration-production des hydrocarbures qui constituent l'amont pétrolier, sont menées sur toute l'étendue du bassin sédimentaire sénégalais.

Le bassin sédimentaire sénégalais dispose d'un potentiel en hydrocarbures aujourd'hui prouvé sur certaines zones « offshore ».

En 2018, comme présenté dans la carte ci-dessous, le Sénégal comptait au total douze (12) blocs attribués dont onze (11) en offshore et un (1) en onshore. Au total, dix (10) compagnies pétrolières opèrent au Sénégal en exploration-production des hydrocarbures.

Graphique XXIV-4 : Carte des blocs pétroliers au Sénégal en 2018



Source : PETROSEN

Le secteur des hydrocarbures est régi par un ensemble de textes notamment :

- la Loi n°98-05 du 8 janvier 1998 portant Code Pétrolier ;
- le Décret d'application (n°98-810 du 6 octobre 1998) ;
- la Loi n°2012-32 du 31 décembre 2012 modifiant diverses dispositions législatives relatives aux régimes fiscaux ;
- la loi n°2018-10 du 30 mars 2018 modifiant diverses dispositions législatives relatives aux régimes fiscaux.

Ces différents textes juridiques sont accompagnés par la Lettre de Politique de Développement de l'Énergie qui fixe quatre objectifs généraux :

- ✓ intensification de la promotion du bassin sédimentaire ;
- ✓ amélioration du cadre législatif et réglementaire ;
- ✓ renforcement des capacités de production ;
- ✓ sécurisation des capacités des conditions de stockage.

XXIV.2.1.1. Extraction de gaz naturel

Sur l'ensemble du bassin sédimentaire sénégalais, seul le champ de Gadiaga situé sur le bloc onshore de Diender est en production. En février 2001, PETROSEN a signé un accord de partage de production avec Fortesa Corporation pour la mise en production.

Le gaz naturel extrait du sous-sol sénégalais est utilisé essentiellement par l'industrie du ciment pour produire de l'électricité. La production de gaz naturel a enregistré un repli de 0,9% en 2016. Cette régression continue en 2017 et 2018 en liaison avec l'épuisement de la ressource au niveau du site de Gadiaga. En effet, la production évaluée à 3,0 milliards de FCFA en 2017, a baissé de 36,6% en 2018 pour s'établir à 1,9 milliard de FCFA.

Toutefois, il est prévu une exploitation prochaine de champs gaziers de « Grande Tortue Ahmeyim », gisement qui est à cheval entre le Sénégal et la Mauritanie. En outre, les entreprises concernées par la prospection du gaz naturel ont engagé des dépenses qui augurent d'une hausse de la production mais également de la valeur ajoutée dans cette sous branche.

XXIV.2.1.2. Extraction de pétrole brut

Le Sénégal est importateur de pétrole brut mais pas encore producteur. Toutefois, selon les prévisions, l'extraction de pétrole débutera en 2023. Cependant, des entreprises s'activent dans l'exploration et la prospection. Ces entreprises engagent des dépenses très importantes dans cette phase de recherche, dépenses qui doivent

être évaluées selon le SCN 2008 comme des productions immobilisées et, donc, concourir à la formation de la valeur ajoutée du secteur extractif.

XXIV.2.2. RAFFINAGE DES HYDROCARBURES

Le pétrole brut importé est raffiné au niveau de la Société Africaine de Raffinage (SAR) pour produire des produits pétroliers finis. Ces derniers sont le supercarburant, l'essence, le gasoil, le diesel, le fuel oil, le carburéacteur, le pétrole lampant, le naphta, les lubrifiants, etc. Le raffinage assure près de la moitié des besoins du Sénégal en produits pétroliers finis.

La production de produits pétroliers finis qui s'élevait à 1,10 millions de tonnes en 2016 a connu une hausse de 6,8% en 2017 pour s'établir à 1,17 millions de tonnes impulsée par la hausse de l'essence ordinaire (+13,8%), du gasoil (+7,8%) et du fuel oil (+4,9%). En revanche, en 2018, la production enregistre un repli de 17,6% pour se chiffrer à 0,97 millions de tonnes en liaison avec la baisse de la production de gaz-oil, de diesel-oil, d'essence ordinaire et de supercarburant. Il est important de souligner qu'il n'y a pas eu de production de carburéacteur en 2018.

A cet effet, le sous-secteur du raffinage de pétrole a enregistré une contraction de sa valeur ajoutée en termes réels, en 2018 (-10,7%, après 1,2% en 2017). Cette évolution est imputable à la montée des cours du baril de pétrole sur le marché international qui a alourdi les charges financières de la SAR. En effet, les cours mondiaux du pétrole brut, principal intrant de la branche, ont connu une hausse de 27,4% en 2018.

XXIV.2.3. PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

L'électricité produite au Sénégal est essentiellement d'origine thermique. Toutefois, ces dernières années, le parc s'est enrichi de centrales solaires, éoliennes et à charbon.

La production nationale d'électricité est principalement assurée par le parc propre de la SENELEC, d'une puissance totale installée de 505,89 MW et par les unités des producteurs privés (IPP) d'une capacité totale de 743,40 MW. A cela, s'ajoutent les productions des industriels auto producteurs qui consomment leur propre électricité et vendent à la SENELEC en cas d'excédent.

L'énergie électrique totale produite au cours de l'année 2018 s'élève à 4 037,92 GWh contre 3 920,50 GWh en 2017. Cette production est assurée à 52,35% par la SENELEC. L'énergie achetée auprès des producteurs indépendants privés, des auto-producteurs et de la Mauritanie, est de 1923,96 GWh contre 1780,62 GWh en 2017.

Le renforcement des infrastructures de production d'électricité (mise en service de deux centrales solaires photovoltaïques : Senergy PV et TenMerina dans la communauté rurale de Mékhé) et des achats auprès des IPP ainsi que la bonne gestion des pertes d'énergie ont permis d'enregistrer une hausse de 8,9 % de la production totale d'électricité en 2017. Cela s'est traduit par une hausse de 6,6% de la valeur ajoutée de la branche en volume. En 2018, le parc de production de l'électricité s'est enrichi de 3 nouvelles centrales avec la mise en service des centrales solaires de Kahone, et Kasal, et celle au charbon de Sendou. Cela s'est ressenti avec une hausse en volume de 4,8% de la production d'électricité. Toutefois, un ralentissement est enregistré au niveau de la valeur ajoutée de la branche avec une hausse affichée de 2,9% en 2018.

XXIV.3. PERSPECTIVES DU SECTEUR

Le Sénégal a pour ambition de développer son potentiel minier et, à ce titre, plusieurs actions sont en perspective, notamment :

- ✓ la poursuite des négociations avec les populations pour l'acceptabilité sociale du projet d'exploitation de zircon de Niafourang ;
- ✓ l'accroissement de la production de zircon par le projet Grande Côte ;
- ✓ le démarrage prochain de l'exploitation d'or des gisements de Niamia (Sored Mines) et Makabingui (Watic) ;
- ✓ la construction, par les ICS, d'une nouvelle usine d'engrais de 250 000 tonnes, soit un doublement des capacités ;
- ✓ le développement des projets d'exploitation de phosphates des sociétés SEPHOS, AFRIG, BMCC SA dont les demandes de permis d'exploitation sont en cours ;
- ✓ l'exploitation du gaz naturel et pétrole, respectivement en 2022 et 2023.

Conclusion

Au Sénégal, selon la Constitution, toutes les ressources naturelles appartiennent au Peuple sénégalais. Le Ministère chargé des Mines et celui du Pétrole et des Energies en assurent principalement la gestion. Sur le plan législatif et politique, la gouvernance du secteur s'est vue renforcée grâce aux énormes progrès accomplis ces dernières années, notamment avec l'adoption du nouveau Code Minier. Actuellement, des opérations minières de grande envergure ont lieu au Sénégal, en liaison avec l'identification du secteur minier comme un pilier essentiel de la stratégie nationale de développement (le PSE). Selon l'ITIE, le secteur extractif est le plus grand contributeur au budget de l'Etat Sénégalais.

Un point également important pour le développement d'un pays est la garantie de l'accès à l'énergie. En effet, le développement d'une économie s'accompagne d'une hausse des besoins en hydrocarbures et en électricité, afin de permettre l'essor du secteur industriel. A cet égard, des avancées ont été enregistrées dans ce secteur au Sénégal, afin d'atteindre dans un moyen terme l'autosuffisance énergétique.